



Erreur de date sur contrat de travail

Par **jenjicha**, le **06/06/2008** à **10:23**

bonjour,rnj'ai travaillé pendant 2ans en alternance dans une entreprise mon contrat vient de prendre fin le 31 mai 2008 hors on s'est rendu compte avec mon employeur qu'il y avait une erreur,sur mon contrat il est indiqué que celui ci prend fin le 31 mai 2008 et sur celui de mon employeur il est indiqué qu'il se termine le 31 aout 2008 ils me demandent donc d'envoyer une lettre de demission pour mettre fin a mon contrat hors si je demissionne je n'aurais donc pas droit au chômage.que peut on faire pour resoudre ce problème a l'amiable ?rnmrci par avance pour votre réponse.

Par **AGU94**, le **11/06/2008** à **12:27**

Bonjour,rnrnSachez que le droit du travail est protecteur vis à vis des salariés. Vous détenez un exemplaire de votre contrat signé par vous même et votre employeur et ceci constitue amplement une preuve écrite de votre bonne foi et de l'engagement contractuel qui vous lie à lui et de son terme.rnrnVotre employeur vous a-t-il fait la demande de démissionner par écrit (mail, courrier interne, courrier postal...) ??rnrnrnCordialement

Par **yvelines**, le **24/07/2008** à **11:16**

Bonjour,rnrnMoi j'ai une autre question.rnJ'ai signé il y a peut de temps un contrat en cdi sur lequel il y a une erreur sur mon jour de naissance. rnSigné le 15/07/08 rnet là je veux démissionner, et je n'ai pas de période d'essais. rnEt ce que mon contrat est valable avec cette erreur ? rnrnMerci de me répondre.

Par **yvelines**, le **24/07/2008** à **11:17**

Bonjour,rnrnMoi j'ai une autre question.rnJ'ai signé il y a peut de temps un contrat en cdi sur lequel il y a une erreur sur mon jour de naissance. rnSigné le 15/07/08 rnet là je veux démissionner, et je n'ai pas de période d'essais. rnEt ce que mon contrat est valable avec cette erreur ? rnrnMerci de me répondre.